

# Redevance TV 2022 : c'est aussi pour les professionnels !



© 2022 Les Echos Publishing

Les professionnels peuvent être redevables de la contribution à l'audiovisuel public. Une taxe qu'il faudra payer prochainement mais qui peut faire l'objet d'une réduction pour les établissements de tourisme faisant l'objet d'une fermeture prolongée.

---

# Le crédit d'impôt pour la formation du chef d'entreprise



© 2022 Les Echos Publishing

Les entreprises qui engagent des dépenses pour la formation de

leurs dirigeants jusqu'au 31 décembre 2022 peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

---

# **Taxe sur les salaires : quid de la rémunération des dirigeants de holdings mixtes ?**



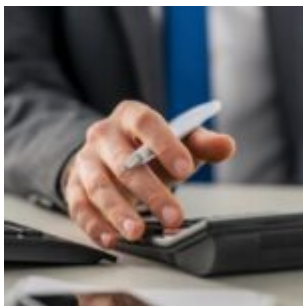
© 2022 Les Echos Publishing

En raison du caractère transversal de leurs attributions, la rémunération des dirigeants de holdings mixtes est présumée affectée au secteur des prestations de services et au secteur financier pour la taxe sur les salaires.

---

# **Déclarations fiscales professionnelles 2022, c'est**

# **pour bientôt !**



© 2022 Les Echos Publishing

Les entreprises sont tenues de souscrire un certain nombre de déclarations fiscales annuelles au cours du mois de mai. Cette année, les dates limites de dépôt sont fixées, selon les cas, aux 3 et 18 mai 2022.

---

## **Le taux majoré du dispositif IR-PME est effectif**



© 2022 Les Echos Publishing

Suite à un avis favorable de la Commission européenne, les pouvoirs publics ont pu fixer la date d'entrée en vigueur de la majoration de la réduction d'impôt IR-PME au 18 mars 2022.

---

# Paradis fiscaux : la liste française pour 2022



© 2022 Les Echos Publishing

La liste des États ou territoires non coopératifs, dressée par la France pour 2022, vient d'être dévoilée. Destinée à lutter contre l'évasion fiscale, les opérations réalisées avec ces pays peuvent alors faire l'objet de mesures restrictives.

---

## Levée du secret professionnel lors d'un contrôle fiscal



© 2022 Les Echos Publishing

L'administration fiscale peut valablement se fonder sur un document échangé entre un avocat et son client pour opérer un redressement fiscal dès lors que ce dernier a donné son accord préalable à la levée du secret professionnel couvrant ce document.

---

# **Télétravail : reconduction du traitement fiscal exceptionnel des allocations versées par l'employeur**

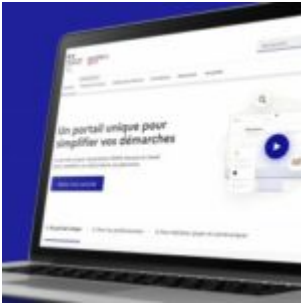


© 2022 Les Echos Publishing

Les allocations versées en 2021 par les employeurs pour couvrir les frais de télétravail engagés par leurs salariés sont exonérées d'impôt sur le revenu, dans la limite de 2,50 € par jour, de 55 € par mois et de 580 € pour l'année.

---

## **Un nouveau site pour les démarches fiscales et sociales des entreprises**



© 2022 Les Echos Publishing

Le site [portailpro.gouv.fr](https://portailpro.gouv.fr), qui permet aux entreprises d'accomplir leurs démarches fiscales, sociales et douanières au sein d'un seul et même espace, est désormais ouvert.

---

## **La grille des taux de prélèvement à la source par défaut a été revalorisée**



© 2022 Les Echos Publishing

Les limites des tranches de revenus des grilles de taux par défaut du prélèvement à la source ont été revalorisées de 1,4 %.